

**Arrêté n°25 09 21 P**  
**Arrêté portant composition du jury d'admission du Master délocalisé au Luxembourg**  
**Domaine « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique »,**  
**Parcours « Data sciences, infrastructure cloud et sécurité »**  
**de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard**  
**Et de la Chambre des salariés du Luxembourg**

**Le directeur**

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;  
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;  
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,  
Vu les statuts de l'établissement ;  
Vu le règlement des études Masters de l'année universitaire 2025-2026*

**Arrête**

**Article premier :**

Le jury d'admission pour la deuxième année du Master délocalisé au Luxembourg, Domaine « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique », Parcours « Data sciences, infrastructure cloud et sécurité » de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de la Chambre des salariés du Luxembourg pour l'année universitaire 2025-2026 est composé comme suit :

**Président du jury :** Amir HAJJAM EL HASSANI

**Membres du jury :**

- Mylena RUNGE (CSL)
- Sid Ahmed LAMROUS
- Fabrice LAURI
- Samuel AMET

**Article 2 :**

Le jury d'admission pour la deuxième année du Master délocalisé au Luxembourg, Domaine « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique », Parcours « Data sciences, infrastructure cloud et sécurité » de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de la Chambre des salariés du Luxembourg pour l'année universitaire 2025-2026 se réunira le :



- **Lundi 29 septembre 2025 à 11h30 –UTBM-Chambre des salariés du Luxembourg**

### **Article 3 : Transmission, Publication et Exécution**

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Sevenans, le 24 septembre 2025

Le Directeur de l'UTBM,  
Ghislain Montavon

